

Q. Un rapport a été fait sur la première soumission ; il a été rejeté, et il n'y a rien eu de plus ?—R. Ces messieurs ont écrit des lettres disant qu'ils étaient trop bas.

Q. Jamais le ministère n'a accepté cette soumission ?—R. Non.

Q. Alors, il est évident que lorsque Starrs dit qu'il s'est rendu à votre bureau, avec la somme additionnelle de— ?—R. Cela doit se rapporter à la seconde soumission.

*Par M. Amyot :*

Q. Cela doit être advenu, après l'adoption de l'arrêté du conseil, car autrement il n'eut pas pris la peine d'établir la balance ?—R. Vous avez constaté cela d'après les chiffres que je vous ai donnés.

Q. Il vous arrive parfois d'accepter des soumissions à des prix plus bas que les prix évalués par les ingénieurs ?—R. Parfois.

Q. Cela a eu lieu pour le bassin de radoub de Kingston ?—R. Je ne me rappelle pas les chiffres.

*Par M. Davies :*

Q. Dans cette circonstance, après votre lettre du 21, lui avez-vous laissé entendre que les \$50,000 dues pour l'outillage devaient être rigoureusement payées ?—R. Il n'a été aucunement question de cela, dans le temps.

Q. Vous niez catégoriquement avoir dit que les \$50,000 devaient être acquittées ?—R. La seule fois qu'il ait été question des \$50,000, c'est lors de la première entrevue, lorsque je lui ai lu le rapport de l'ingénieur en chef, qui en faisait mention.

Q. Prétendez-vous que, après l'entrevue, il n'a pas été question de ces \$50,000, et que vous n'avez pas dit que cette somme devait être payée avant le commencement des travaux ?—R. Non.

M. STUART—M. le Président, je vous demande la permission de produire les rapports annuels des commissaires du havre de Montreal, pour l'année 1887 (Exhibit "W18") et de vous prier de vouloir bien ordonner l'impression des extraits suivants, comme étant cette partie des rapports spécialement mentionnés par M. Giroux, dans son témoignage, imprimé, à la page (Exhibit "W18.")

Extraits des rapports annuels des commissaires du havre pour l'année 1887. (Pages 68, 69 et 70.)

"Le total des déboursés pour faire manœuvrer la flotte qui se compose de trois dragueurs à cuiller, deux remorqueurs à hélice et deux chalans, a été de \$41,430.58, et ce montant représente, comme d'ordinaire le coût total des frais de manœuvre, de l'outillage, des machines, des réparations, de l'équipement, du combustible, des gages, salaires, assurances et tous autres déboursés, sauf l'intérêt sur le capital et l'usure de l'outillage.

"Ci-joint le tableau du coût comparatif du dragage et des quantités draguées pour 1877 et les années précédentes.